



MODALITÉS ET PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT VAE

Dernière mise à jour le 03/05/2025.

Définition

La Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E) permet à toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, engagée dans la vie active depuis au moins 1 an, de voir reconnaître officiellement ses compétences professionnelles, par un titre, un diplôme professionnel ou un certificat de qualification enregistré préalablement au RNCP.

Public concerné

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut (salariés, demandeurs d'emploi..) et son niveau de formation voulant valider par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience un titre, un diplôme ou une certification répertorié au Répertoire National de Certification Professionnelle (RNCP), dès lors qu'elle justifie d'au moins un an d'expérience professionnelle en continue ou non dans un domaine donné, soit 1607 heures.

Prérequis

Justifier au moins d'un année équivalent temps plein, continue ou non, soit 1607 heures d'expérience professionnelle ou bénévole sur un poste en lien avec le diplôme ou la certification professionnelle visée.

Le dossier de recevabilité (livret 1)

Avoir obtenu la notification de recevabilité (Livret 1).

La décision de recevabilité vous est adressée dans les huit semaines suite à la réception du livret 1 par le service habilité.

L'attestation de recevabilité est valable 3 ans ou 5 ans selon le diplôme.

Objectifs pédagogiques

L'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E) consiste à vous aider dans la rédaction de votre livret 2 et à vous préparer à l'oral lors de votre passage devant le jury.

Plus précisément il vise à développer la capacité à formaliser par écrit et à présenter à l'oral les compétences acquises au travers de son expérience professionnelle et/ou personnelle par rapport au référentiel d'un titre, d'un diplôme professionnel ou d'un certificat de qualification enregistré préalablement au RNCP.

L'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E) vise en outre à développer :

- La capacité à analyser les compétences acquises au travers d'une expérience professionnelle,
- À formaliser par écrit ses compétences et à apporter les preuves de leur maîtrise par des éléments factuels,
- À mettre en avant les compétences acquises et maîtrisées et s'affirmer dans sa pratique professionnelle.

Moyens et méthodes pédagogiques

Entretien individuel d'accueil et d'accompagnement.

Entretien en présentiel ou à distance en visioconférence.

Partage de documents en ligne

Nombre de participants

Accompagnement individuel sur mesure.

Durée de la formation

24 à 32 heures d'accompagnement réparties jusqu'au passage devant le jury.

La durée moyenne d'un parcours VAE avant le passage devant le jury est comprise entre neuf et douze mois.

Dates de la formation

Planning établi lors de la première séance entre l'accompagnateur et le candidat.

Intervenant

Steeve Nivault

Consultant, formateur, accompagnateur VAE.

Formé à la méthodologie de l'accompagnement VAE.

Modalités d'accès

Présenter la notification de la décision par le service compétent du ministère ou de l'organisme certificateur sur la demande de recevabilité à la VAE (recevabilité livret 1).

Toute demande de prestation s'accompagne de la transmission d'un devis précisant le montant (TTC) de la prestation, le contenu du programme, les modalités, le déroulé des séances, le planning des séances ainsi que ses dates de réalisation.

Le devis est transmis sous format électronique par email ou par voie dématérialisée par le biais de l'application moncompteformation.gouv.fr.

Tarifs

Le tarif pour un accompagnement d'une durée de 24 heures est de 1560€ HT, soit un taux horaire de 65€ HT, la TVA étant non applicable. ([Art du CGI](#)).

Financement

L'accompagnement à la VAE peut être financé sous conditions par l'OPCO de l'entreprise du salarié.

Le montant pris en charge diffère selon l'OPCO de l'entreprise, chaque OPCO dépend du secteur d'activité de l'entreprise.

L'accompagnement à la VAE peut être financé par Pôle Emploi.

Pour cela le demandeur d'emploi devra valider dans son espace Pole Emploi le devis envoyé par OBJECTIF VAE RÉUNION, puis il devra le soumettre à son conseiller Pôle Emploi qui devra l'accepter.

Le demandeur d'emploi devra au préalable fournir son numéro d'identifiant.

L'accompagnement à la VAE sera bientôt éligible au Compte Personnel de Formation (CPF), vous pouvez ainsi utiliser vos heures CPF pour financer à 100% votre accompagnement.

Pour cela, vous devrez vous connecter à votre compte sur le site [MON COMPTE FORMATION](#) et constituer votre dossier de formation pour une VAE.

Délais d'accès

Le délai d'accès varie selon les financeurs.

Il varie de 14 jours pour un financement CPF à 2 mois.

La prestation, après acceptation du devis et signature du contrat ou de la convention de formation sur [moncompteformation.gouv.fr.](http://moncompteformation.gouv.fr), peut démarrer en respectant un délai minimum de 14 jours calendaires.

Le délai de recevabilité de la part du certificateur est de 2 mois après l'envoi du livret 1.

Modalités d'accès pour les personnes en situation de handicap

L'accompagnement est ouvert aux personnes en situation de handicap.

Un aménagement de l'accompagnement sera proposé selon le type de handicap.

Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap.

Référent handicap : Steeve Nivault 06.93.13.75.50

Moyens pédagogiques, méthodes d'accompagnement

L'accompagnement est composé de séances de travail individuelles avec l'accompagnateur sous forme d'entretiens en présentiel ou distanciel, d'une durée moyenne de 2 heures.

Entre 2 séances, l'accompagnateur est disponible pour répondre à toutes les questions du stagiaire par email ou téléphone.

L'accompagnateur s'engage à répondre aux demandes formulées par email dans un délai maximum de 48h.

L'accompagné dispose d'un livret de suivi de l'accompagnement sur lequel figurent les comptes rendus de chaque séance, le travail effectué, les difficultés et points à retravailler et le travail à faire pour la prochaine séance

Modalités de déroulement de l'accompagnement

L'accompagnement se compose de plusieurs étapes qui doivent mener à l'obtention du diplôme ou qualification professionnelle.

Étape 1 : Rédiger son historique professionnel

Étape 2 : Décrire ses activités phares

Étape 3 : Analyser le référentiel du diplôme

Étape 4 : Rapprocher ses expériences professionnelles du diplôme

Cette étape comprend l'accompagnement à la rédaction du dossier écrit.

Étape 5 : Préparer l'entretien de validation (oral de VAE)

Durant ces entretiens, l'accompagnateur apporte sa méthodologie, son expertise technique, sa capacité à formaliser et à analyser.

Les méthodes utilisées peuvent être :

- Entretiens personnalisés,
- Rédaction de compte-rendu d'expériences,
- Recherche de témoignages et de preuves,
- Analyse du référentiel de compétences du diplôme,
- Préparation à l'entretien avec le jury.

Exemple de plan détaillé :

Un exemple de contenu plus détaillé des séances est décrit ci-dessous :

Démarrage de l'accompagnement :

- Accueil et contractualisation, point sur votre projet de validation de certification.
- Présentation du déroulement de l'accompagnement et des missions de l'accompagnateur,
- Présentation du livret 2 et des attendues

Fournir au candidat un appui méthodologique pour l'analyse de sa pratique et l'élaboration du livret 2

- Appropriation du référentiel et repérage des activités significatives et point sur les compétences à consolider
- Exploration de vos expériences et de votre parcours par la conduite d'un entretien, pour croiser vos expériences avec le référentiel de la certification visée
- Echanges autour du cv, des expériences diverses en lien avec la certification visée

Repérer et consolider les compétences acquises

- Faire le lien entre sa pratique professionnelle et le référentiel de certification

Élaborer le dossier de validation par l'aide à la rédaction de vos activités et recueil des éléments de preuve

- Accompagnement à l'écriture réflexive, travail de réécriture et de reformulation

Préparer à l'entretien devant le jury

- Préparation de la soutenance orale et de l'éventuelle épreuve de pratique professionnelle : les attendues du jury/compétences évaluées, la posture professionnelle
- Aider à organiser votre présentation, gérer votre stress et prendre confiance en vous.

Entretien post-jury, faire un débriefing,

- Débriefing sur l'entretien devant le jury
- Bilan et débriefing sur l'accompagnement
- Les démarches à établir en cas de validation partielle
- Proposition d'accompagnement supplémentaire en cas de validation partielle

Coordonnées de l'organisme de formation

Steeve Nivault EI - OBJECTIF VAE REUNION - Organisme de formation enregistré sous le numéro 04973373197 auprès du préfet de la Réunion.

Numéro SIRET : 532 379 021 00043.

Le siège social est situé 18, rue Gabriel Péri – 97450 SAINT LOUIS.

Contact : 06.93.13.75.50 - contact@objectif-vae.re

www.objectif-vae.re